

COMPTE RENDU DU CTL DU 03 NOVEMBRE 2020

Les organisations syndicales étaient convoquées le mardi 03 novembre 2020 à 9h00. Afin de respecter les mesures sanitaires et de distanciation physique imposées, la Direction avait décidé de limiter le nombre de participants : à cet égard, seuls les membres qui ont voix délibérative ont pu y assister, soit les membres titulaires des organisations syndicales ou, en cas d'absence, leur suppléant.

Après lecture des liminaires, La CGT, ainsi que Solidaires, ont quitté la salle, refusant de cautionner cette politique mortifère pour la DGFIP et le Service Public.

FO et la CFTC/CFDT ont choisi de rester, le premier critiquant le jour même notre position par mail auprès de ses adhérents.

Après le départ de la CGT et de Solidaires, le quorum n'étant pas atteint, le CTL n'a pas pu se tenir et sera donc reconvoqué.

Aujourd'hui, les instances paritaires servent de chambre d'enregistrement. Il est donc malhonnête de faire croire aux agents qu'en siégeant nous pouvons obtenir des avancées : les dossiers arrivent bouclés et peu importe le vote. Pour l'Administration, le CTL sera réputé s'être tenu.

**LA CGT REFUSE D'ÊTRE UN SYNDICAT D'ACCOMPAGNEMENT !
ELLE N'ACCOMPAGNE PAS LES RÉFORMES MAIS LES AGENTS !**

Il y avait 7 points à l'ordre du jour (dont 2 pour avis)

1- Procès-verbal du 30 juin 2020 (pour approbation)

2- Modification des horaires de la trésorerie Clermont-Fd CHU : (pour avis)

Les Agents ont souhaité modifier l'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture au public du Centre des Finances Publiques du CHU. Le nouveau règlement intérieur de la trésorerie du Centre des Finances Publiques du CHU acterait les horaires d'ouverture au public suivants :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi: de 8h30 à 11h45
- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi: de 13h30 à 15h.30 uniquement sur rendez-vous

Les modifications prendront effet au 1er décembre 2020.

3- Mise en place du paiement de proximité (pour information)

Après une phase de préfiguration avec 19 départements, ce nouveau dispositif a été généralisé et mis en place dans le département du Puy de Dôme à compter du 28 juillet 2020.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Redéployer le temps des agents vers des missions à plus forte valeur ajoutée et moins répétitives ;
Avis de la CGT : l'accueil et l'encaissement font partie de nos missions historiques, il est assez péjoratif d'en parler comme d'une mission de moindre valeur et l'accueil est certainement une des missions les moins répétitives de notre Administration.
- Améliorer la sécurité des agents concernés, compte tenu des risques associés au maniement du numéraire ;

Avis de la CGT : les agents concernés étaient certainement plus protégés (vitre blindée, coffre fort, etc) que ne le sont les buralistes.

• Réduire les coûts de gestion des espèces. Ceux-ci sont notamment liés au transport de fonds, à la sécurisation des sites mais également au temps passé par les agents pour l'encaissement, le décaissement ou le comptage du numéraire ;

Avis de la CGT : plus de transport de fonds certes, mais le coût de la rémunération à hauteur de 1,50 € par transaction chez le buraliste sera-t-il moins élevé que celui d'un dégageement de fonds ??

• Assurer la continuité pour le public qui utilise encore le paiement en espèces. Si les moyens de paiement dématérialisés sont plébiscités par une partie des usagers, il apparaît nécessaire -au moins dans une période de transition- de conserver une possibilité de payer par des moyens plus traditionnels comme les espèces.

Avis de la CGT : Assurer la continuité d'accord mais cela ne reste qu'un prétexte aberrant pour justifier la casse de notre administration et cela induira de plus une charge de travail accrue pour les collègues de la comptabilité. À terme, et comme indiqué, l'objectif est d'arriver au 0 cash (quelle ineptie!).

4- Mise en place du nouveau réseau de proximité au 01/01/2020 (pour avis)

Plusieurs fiches nous ont été fournies 1 semaine avant ce CTL, avec un peu plus de 80 pages à dégrossir en 1/2 journée de préparation... Ces fiches concernaient :

- accueil de proximité ;
- conseillers aux décideurs locaux ;
- création trésorerie hospitalière ;
- création trésorerie hospitalière départementale EPMS ;
- transfert recouvrement impôt de Luzillat vers le SIP Clermont Nord ;
- transfert recouvrement impôt de Besse, Rochefort, Jumeaux vers le SIP-SIE Issoire ;
- transfert recouvrement impôt de Cunlhat, Lezoux, Luzillat vers SIP-SIE Thiers
- création SGC Riom ;
- création SGC Ambert ;
- création SGC Issoire ;
- création SGC Clermont Métropole et amendes ;

Toutes sont assez complètes concernant la présentation du projet, son pilotage, la communication qui en a été faite, les conditions sur les conditions de travail et d'environnement et cadre de vie des agents (horaires d'ouverture, mobilier, formation, présence d'un parking, d'un restaurant administratif), etc... mais ce qui manque cruellement est une communication précise auprès des agents concernés. Le fait de savoir qu'ils vont devoir changer de service au 01/01/2020 est une chose, mais il est complètement inadmissible d'apprendre que des entretiens individuels sont encore en cours de réalisation seulement en ce moment, et donc que les agents ne connaîtront leur affectation définitive que dans le courant du mois de décembre... quel mépris ! Et bonjour le stress, amplifié de surcroît par la situation sanitaire actuelle !

5- Opération de recrutement d'agents contractuels (pour information)

Le dispositif prévoyait le recrutement de 5 contractuels de catégorie C, pour une durée de 3 ans (période d'essai de 3 mois) dans les services suivants : Centre de Gestion des Retraites, Centre de Service des Ressources Humaines, SIP Sud de Clermont, Trésoreries de Tiers et Ambert.

Depuis nous avons appris la suppression (encore un !!!) du CGR au 01/01/2022, le recrutement pour ce service a donc été abandonné.

La CGT est bien évidemment contre ce genre de recrutement. Plutôt que d'appeler les candidats au concours admis sur la liste complémentaire, l'Administration fait le choix de recruter des contrats précaires qui favoriseront ainsi :

- un turn-over accru,
- un manque de formation,
- la casse, affichée ouvertement, de notre statut,
- un service public low-cost...

et ainsi une porte grande ouverte à la privatisation de nos missions.

6- Affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIE (pour information)

Un sujet ô combien primordial quand on voit les moyens donnés aux agents exerçant dans ces services (comme dans tous les autres...), en fait de la poudre aux yeux destinée aux contribuables pour leur vendre un « service public de qualité » qui n'existe plus dans les faits. Ce n'est qu'un affichage.

7- Fusion des SPF vers le SPFE de Clermont-Ferrand (pour information)

Retardée depuis presque 2 ans, cette fusion est programmée au 20 mai 2021. Si cette nouvelle fusion/restructuration/suppression est une bonne nouvelle pour notre Directeur, les élus CGT avaient déjà voté contre ce projet mortifère lors du CTL dédié à cette question le 13 novembre 2018.

Les élus CGT : Marion AUZAT, Cyril GIRARD, Marie-Thérèse BOTE et Marie-Christine POUVEROUX.

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT :

Monsieur le Président,

Ce CTL est le premier du confinement bis pendant les jours d'après, à moins que cela ne soit un retour vers les jours d'avant... du flou encore et toujours.

Et pourtant, malgré ce flou généralisé, il semble qu'il n'a pas de prise auprès de nos directeurs puisque ce CTL vient surtout acter la suppression des services publics en général, de la DGFIP et du statut du fonctionnaire en particulier.

Ainsi, le «Nouveau Réseau de Proximité» fait son grand retour et le dialogue social dit de «qualité» façon DGFIP aussi.

Est-il raisonnable d'envisager de discuter de ces fiches dans la situation sanitaire et économique qui est celle de notre pays ? Comment peut-on imaginer retrouver la mise en place de cette réforme alors que le télétravail peine à s'installer; que les agents sont dans le désarroi, que les cas de COVID se multiplient dans les services, les malades dans les hôpitaux...ou bien en profitez-vous justement pour terminer le travail détestable commencé en 2019...à savoir la mise à sac des services publics.

D'ailleurs, à l'occasion de l'audio conférence du 29 octobre après midi avec la DG, l'arrêt de toutes les réformes en cours à la DGFIP a été réitéré. Si pour la CGT, c'est leur abandon définitif qui est nécessaire pour sortir du projet mortifère du gouvernement,

l'ensemble des OS exigent que face à cette nouvelle période de confinement qui se profile, l'urgence est à tout le moins de les suspendre ainsi que tous les GT attendants.

Mais nous allons surtout vous demander des comptes sur la mise en place de ces fusions, abandons, suppressions...

Nous allons vous demander où vont aller les agents déplacés, malmenés, perdant leur mission.

Nous allons vous demander à quoi ça ressemble, 0,20 agent...ou même mieux 0,01 agent...

Nous allons vous demander quel sera le rôle exact du Conseiller aux décideurs locaux, prochain VRP de notre administration.

Nous allons vous demander à quoi va ressembler la formation des animateurs dans les MFS, EFS, etc.

Nous allons vous demander si vous trouvez normal de transférer les fonds aux buralistes... sans aucune sécurité...ne dites pas non c'est écrit !

Mais à trop vous demander de justifications, la demi-journée n'y suffira pas...mais au fond c'est ce que vous voulez :

– présenter votre « chef-d'œuvre » de compagnon du devoir

– le faire voter, bien ou mal

bref mettre une croix dans votre tableau de veille sociale...dans la rubrique DIALOGUE SOCIAL.

Alors finalement, Monsieur le président, la CGT dont vous avez compris l'opposition à ce projet mortifère, tient à vous dire qu'elle n'est pas dupe de tout ce bruit, qu'elle a bien compris le but de cette réunion et qu'elle va quitter la salle.